AVIS DE COURSE**LE DEFI DES DEUX RIVES Comptant pour le Championnat de Baie de Seinesamedi 2 juillet 2016**Autorités organisatrices : Cercle Nautique Honfleur (CNH) et Groupe des Croiseurs Côtiers (GCC).

1. **REGLES**

La régate est régie par :

* + Les Règles de Course à la Voile 2013-2016 (RCV) de l'ISAF.
	+ Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
	+ Les règles "Osiris habitable".
	+ Le règlement du Championnat de Baie de Seine disponible sur [www.baiedeseine.fr](http://www.baiedeseine.fr)
	+ Pour les navigations nocturnes : les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie du Règlement international pour Prévenir les Abordages en Mer (COLREG).
	+ Le présent avis de course.
	+ Armement correspondant à une navigation à moins de 6 milles d'un abri.
	+ Equipement d'une VHF.
1. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**La régate est ouverte à
* tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B et C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 6e catégorie de navigation ou équivalent.
* Les bateaux s'étant inscrits avant le départ, possédant un contrat de jauge Osiris (carte d'identité HN) et dont les membres d'équipage sont titulaires d'une licence FFVoile portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-Indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
1. **PROGRAMME** Inscriptions le samedi 2 juillet de 8h00 à 12h00 au CNH de Honfleur

 ou le samedi 2 juillet de 11h00 à 12h30 au SNPH du Havre.

Signal d'avertissement : 14h30 devant la "cabane du bout du monde" (cf Instructions de course).

1. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site du G.C.C. [www.baiedeseine.fr](http://www.baiedeseine.fr) Les bateaux de la rive nord doivent émarger avant de départ au SNPH.

Les bateaux de la rive sud doivent émarger avant de départ au CNH, au SNPH ou par VHF (canal 72) en signalant leur présence et leur intention de courir.

Il n'y aura pas de briefing. Les éventuels avenants seront confirmés par VHF avant le départ.

A l'arrivée, **les bateaux ne se rendant pas à Honfleur, doivent émarger par VHF (canal 72) et doivent obtenir un accusé de réception du Comité de course**.

1. **PARCOURS**

Parcours du type côtier décrit dans les instructions de course.

Une seule course avec l'arrivée dans **l'entrée de la Seine** permettant aux concurrents de rentrer plus facilement sur leur port d'origine mais ils sont néanmoins attendus au CNH pour la déclaration de la rive gagnante.

1. **CLASSEMENT**

Le classement est effectué par flotte selon les règles du Championnat de Baie de Seine (flottes 1, 2 et 3).

La détermination de la rive gagnante suit la règle suivante : dans chaque flotte, on totalise les points de la première moitié des bateaux (arrondie à l’entier supérieur) et on les affecte à leur rive. Les autres bateaux marquent 5 points pour leur rive. La rive qui a le plus de points gagne.

1. **PLACE AU PORT**

Les bateaux concurrents sont accueillis gratuitement à Honfleur.

1. **COMMUNICATION RADIO VHF canal 72**
2. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

1. **DECISION D'ABANDONNER**

Afin d'éviter de déclencher des moyens de recherche, il est demandé **aux concurrents qui abandonnent de le signaler soit par VHF (avec un accusé de réception) soit par SMS**

 **au 06 86 42 68 94.**

1. **PRIX**

La remise du Trophée à la rive gagnante aura lieu dans les locaux du CNH au cours d'un cocktail offert par la Voilerie de l'Estuaire.